

MINISTÈRE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITÉ
NATIONALE ET DE LA FAMILLE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES MARCHES PUBLICS



Burkina Faso

Unité – Progrès - Justice



PROJET FILETS SOCIAUX/BURKIN-NAONG-SAYA

1 BP : 515 Ouagadougou 01
Tél : (226) 25 31 00 15

**AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DU PROJET FILETS
SOCIAUX/ BURKIN NAONG SAYA**

Accord de Crédit IDA n° 5429-BF

**RAPPORT D'AUDIT
AU 31 DECEMBRE 2015**

VERSION FINALE

juillet 2016

Sommaire

1. OPINIONS DE L'AUDITEUR	2
1.1 OPINION DE L'AUDITEUR SUR LES ETATS FINANCIERS.....	3
1.2 OPINION DE L'AUDITEUR SUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FONDS SOUMISES SUR LA BASE DE RELEVES DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 01/07/2014 ET AU 31/12/ 2015	6
1.3 OPINION DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES DESIGNES BCEAO N°C00-2612200-NS-C00060498-NS-NS ET BCEAO N°C00-2612200-NS-C00060497-NS-NS	9
1.4 OPINION DE L'AUDITEUR SUR LE COMPTE TRESOR PUBLIC N°000144304183	12
1.5 OPINION DE L'AUDITEUR SUR LE RESPECT DES CLAUSES DE L'ACCORD DE FINANCEMENT PREVUES DANS L'ANNEXE 2, SECTION 1, C, TRANSFERTS MONETAIRES	15
2. ETATS FINANCIERS	18
2.1 TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES	19
2.2 ETAT DES TRANSACTIONS DES COMPTES DESIGNES	20
2.3 ETAT DE RECONCILIATION DES FONDS REÇUS PAR LE PROJET D'UNE PART ET LES FONDS DECAISSES PAR LES DIFFERENTS BAILLEURS	21
3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUES	22
3.1 PRINCIPES COMPTABLES OBSERVES	23
3.2 METHODES COMPTABLES PRATIQUEES	23
3.3 ETATS FINANCIERS DU PROJET.....	23
4. COMMENTAIRE DE L'AUDITEUR SUR LES ETATS FINANCIERS DU PROJET	24
4.1 COMMENTAIRE SUR LE TABLEAU EMPLOIS ET RESSOURCES	25
5. ANNEXES	27

1. OPINIONS DE L'AUDITEUR

1.1 Opinion de l'auditeur sur les états financiers

**Madame la Coordonnatrice de
l'Unité de Gestion du
Projet Filet Sociaux Burkin
Naong Saya
Ouagadougou
(Burkina Faso)**

Objet : Audit financier et comptable du
Projet Filets Sociaux Burkin Naong Saya
pour la période du 01/07/2014 au 31/12/2015
Opinion de l'auditeur sur les états financiers

Madame la Coordonnatrice de l'Unité de Gestion,

Nous avons examiné les états financiers, ci-joints aux pages 19 à 23 du Projet Filets Sociaux Burkin Naong Saya, financé sur les ressources de l'Accord de Crédit IDA n° 5429-BF du 17 juin 2014 conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement pour la période allant du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015. Ces états financiers comprennent :

- un tableau des ressources et des emplois cumulés qui s'équilibre à FCFA 3 330 305 844 (paragraphe 5.b des TDR) ;
- un état des transactions du compte désigné (paragraphe 5.c des TDR) ;
- un état de réconciliation des fonds reçus par le projet et les fonds décaissés par les bailleurs (paragraphe 5.g des TDR) ;
- une situation patrimoniale du projet (paragraphe 5.d des TDR) ;
- un état des immobilisations acquis sur les fonds du projet (paragraphe 5.f des TDR) ;
- des notes aux états financiers (paragraphe 5.e des TDR) ;
- des annexes pertinentes justifiant des postes d'états financiers susvisés.

Responsabilité de la coordination relative aux états financiers

La Coordination est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable adaptées aux spécificités de la gestion des projets et programmes publics de développement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalie significative, que celle-ci résulte de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA=International Standards on Auditing) édictées par l'IFAC (International Federation of Accountants). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Coordination, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Opinion de l'auditeur sur les états financiers

A notre avis, les états financiers du Projet Filets Sociaux /Burkin Naong Saya donnent une image fidèle de la situation financière, des ressources et des dépenses, ainsi que du résultat des opérations et des mouvements de trésorerie au 31/12/2015 conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit comptable et aux dispositions de l'Accord de Don de Développement IDA n° BER 5429-BF.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur des dépenses d'un montant de FCFA 24 413 500 correspondant à des frais remboursables du marché de l'enquête PMT exécuté par le cabinet BERD qui ont été payées sur les ressources de l'IDA sans pièce justificative ; en conséquence, ces dépenses sont inéligibles à l'accord de financement de l'IDA.

Par ailleurs, l'absence d'autres « états financiers du système comptable OHADA » visés dans les TDR n'a pas d'incidence significative sur l'exhaustivité et la pertinence de l'information financière requise sur le projet.

Fait à Ouagadougou, le 28 juillet 2016


Pour la CIECAM
Associé Gérant
CIECAM sari
04 BP 8163 Ouaga 04 Burkina Faso
RCCM N° BF OUA 1998 B 20846
Tél: 50 31 62 52 - Fax : 50 31 63 89
e-mail: ciecaml@fasenot.bf
Mathieu Amadou K. SOUGUE
Expert-Comptable inscrit au tableau de l'ONECCA
Commissaire aux comptes de sociétés
Expert agréé près les cours et tribunaux du Burkina Faso

1.2 Opinion de l'auditeur sur les demandes de remboursement de fonds soumises sur la base de relevés de dépenses pour la période allant du 01/07/2014 et au 31/12/ 2015

**Madame la Coordinatrice de
l'Unité de Gestion du
Projet Filet Sociaux Burkin
Naong Saya
Ouagadougou
(Burkina Faso)**

Objet : Audit financier et comptable du
Projet Filets Sociaux Burkin Naong Saya
pour la période du 01/07/2014 au 31/12/2015
**Opinion de l'auditeur sur les demandes de
remboursement de fonds soumises sur
la base de relevés de dépenses**

Madame la Coordinatrice de l'Unité de Gestion,

Nous avons examiné les demandes de remboursement de fonds soumises sur la base de relevés de dépenses, dont la liste est présentée à la page 24 du présent rapport de l'Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux Burkin Naong Saya, pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015, objet de l'Accord de Crédit IDA n° 5429-BF du 17 juin 2014 conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement, pour l'exercice allant du 01/07/2014 et au 31/12/2015.

Le montant total des relevés de dépenses présentés au cours de la période s'élève à FCFA 2 807 990 830 (voir annexe).

Responsabilité de la coordination relative aux demandes de remboursement de fonds soumises sur la base de relevés de dépenses

La Coordination est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des relevés de dépenses conformément aux clauses de l'Accord de Don de Crédit IDA n° 5429-BF du 17 juin 2014 conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les relevés de dépenses, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA=International Standards on Auditing) édictées par l'IFAC (International Federation of Accountants). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les relevés dépenses ne comportent pas d'anomalie significative.

Nos contrôles ont porté sur l'exhaustivité des montants mentionnés dans les relevés de dépenses.

A l'issue de nos contrôles, nous sommes d'avis que les relevés de dépenses :

- ont été préparés et présentés conformément aux dispositions de l'accord de crédit ;
- sont sincères et exhaustifs ;
- sont justifiés par des pièces de dépenses éligibles.

Fait à Ouagadougou, le 28 juillet 2016


Pour la **CIECAM**
L'Associé Gérant
CIECAM sari
04 BP 8163 Ouaga 04 Burkina Faso
RCCM N° BF OUA 1998 B 20846
Tél: 50 31 62 52 - Fax : 50 31 63 89
e-mail: ciecaml@orange.bf
Mathieu Amadou K. SOUGUE
Expert-Comptable inscrit au tableau de l'ONECCA
Commissaire aux comptes de sociétés
Expert agréé près les cours et tribunaux du Burkina Faso

1.3 Opinion de l'auditeur sur les comptes désignés BCEAO n°C00-2612200-NS-C00060498-NS-NS et BCEAO n°C00-2612200-NS-C00060497-NS-NS.

**Madame la Coordinatrice de
l'Unité de Gestion du
Projet Filet Sociaux Burkin
Naong Saya
Ouagadougou
(Burkina Faso)**

Objet : Audit financier et comptable du
Projet Filets Sociaux Burkin Naong Saya
pour la période du 01/07/2014 au 31/12/2015
Opinion de l'auditeur sur les comptes désignés A et B

Madame la Coordinatrice de l'Unité de Gestion,

Nous avons examiné les comptes désignés BCEAO B n°C00-2612200-NS-C00060498-NS-NS et BCEAO A n°C00-2612200-NS-C00060497-NS-NS ouverts pour le dépôt des ressources du Projet Filets Sociaux Burkin Naong Saya, pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015, objet de l'Accord de Crédit IDA n° 5429-BF du 17 juin 2014 conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement, pour l'exercice allant du 01/07/2014 et au 31/12/2015.

Le compte désigné A présente un solde de FCFA 225 729 204 et le compte désigné B affiche un solde de FCFA 671 663 263 à la clôture de l'exercice.

Responsabilité de la Coordination relative aux états des comptes désignés

La Coordination est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états des comptes désignés BCEAO n°C00-2612200-NS-C00060498-NS-NS et BCEAO n°C00-2612200-NS-C00060497-NS-NS conformément à l'Accord de Crédit IDA n° BER 5429 du 17 juin 2014 conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les comptes désignés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA=International Standards on Auditing) édictées par l'IFAC (International Federation of Accountants). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes désignés ne comportent pas d'anomalie significative.

Nos contrôles ont porté notamment sur toutes les transactions des comptes désignés BCEAO.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas constaté d'anomalie significative susceptible de mettre en cause la régularité des opérations passées dans les comptes désignés BCEAO.

Nous sommes d'avis que les opérations effectuées dans les comptes désignés BCEAO sont conformes aux clauses de l'accord de financement relatives au fonctionnement desdits comptes et que des états de rapprochement de ces comptes sont régulièrement établis.

Fait à Ouagadougou, le 28 juillet 2016


Pour la **CIECAM**
L'Associé Gérant
CIECAM sari
04 BP 8163 Ouaga 04 Burkina Faso
RCCM N° BF OUA 1998 B 20846
Tél: 50 31 62 52 - Fax : 50 31 63 89
e-mail: ciecaml@fascompt.com
Mathieu Amadou K. SOUGUE
Expert-Comptable inscrit au tableau de l'ONECCA
Commissaire aux comptes de sociétés
Expert agréé près les cours et tribunaux du Burkina Faso

1.4 Opinion de l'auditeur sur le compte Trésor Public N°000144304183

**Madame la Coordonnatrice de
l'Unité de Gestion du
Projet Filet Sociaux Burkin
Nong Saya
Ouagadougou
(Burkina Faso)**

Objet : Audit financier et comptable du
Projet Filets Sociaux Burkin Nong Saya
pour la période allant du 01/07/2014 au 31/12/2015
Opinion de l'auditeur sur le compte Trésor Public

Madame la Coordonnatrice de l'Unité de Gestion,

Nous avons examiné le compte Trésor Public N°000144304183 ouvert pour recevoir les ressources de l'Etat au titre du Projet Filets Sociaux Burkin Nong Saya, pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015.

Ce compte présente un solde de FCFA 705 371 à la clôture de l'exercice.

Responsabilité de la coordination relative aux états du compte Trésor

La Coordination est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états du compte Trésor Public N°000144304183.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le compte du Trésor public, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA=International Standards on Auditing) édictées par l'IFAC (International Federation of Accountants). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le compte du Trésor public ne comportent pas d'anomalie significative.

Nos contrôles ont porté sur toutes les transactions du compte Trésor Public.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas constaté d'anomalie significative susceptible de mettre en cause la régularité des opérations enregistrées dans sur le compte trésor public.

Nous sommes d'avis que les opérations effectuées sur le compte Trésor Public sont autorisées et que des états de rapprochement bancaires mensuels du compte ont été établis.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur des dépenses d'un montant de FCFA 5 894 478 correspondant à des acquisitions de logiciel de FCFA 4 800 000 et de matériel de transport de FCFA 1 094 478 non prévu dans le budget de la contrepartie nationale

Fait à Ouagadougou, le 28 juillet 2016


Pour la **CIECAM**
Associé Gérant
CIECAM sari
04 BP 8163 Ouaga 04 Burkina Faso
RCCM N° BF OUA 1998 B 20846
Tél: 50 31 62 52 - Fax : 50 31 63 89
e-mail: ciecam@faso.net
Mathieu Amadou K. SOUGUE
Expert-Comptable inscrit au tableau de l'ONECCA
Commissaire aux comptes de sociétés
Expert agréé près les cours et tribunaux du Burkina Faso

1.5 Opinion de l'auditeur sur le respect des clauses de l'accord de financement prévues dans l'annexe 2, section 1, C, Transferts monétaires

**Madame la Coordonnatrice de
l'Unité de Gestion du
Projet Filet Sociaux Burkin
Naong Saya
Ouagadougou
(Burkina Faso)**

Objet : Audit financier et comptable du
Projet Filets Sociaux Burkin Naong Saya
pour la période allant du 01/07/2014 au 31/12/2015
**Opinion de l'auditeur sur le respect des clauses de
l'accord de financement prévues dans l'annexe 2,
section 1, C, Transferts monétaires**

Madame la Coordonnatrice de l'Unité de Gestion,

Nous avons examiné la conformité de l'exécution des opérations du cash transfert de l'Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux Burkin Naong Saya, pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015, objet de l'Accord de Crédit IDA n° 5429-BF du 17 juin 2014 conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement, pour l'exercice allant du 01/07/2014 et au 31/12/2015.

Responsabilité de la coordination relative aux états du cash transfert

La Coordination est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états du cash transfert conformément à l'Accord de Crédit IDA n° 5429-BF du 17 juin 2014 conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement et en application du manuel.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états du cash transfert, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA=International Standards on Auditing) édictées par l'IFAC (International Federation of Accountants). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états du cash transfert ne comportent pas d'anomalie significative.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas constaté d'anomalie significative susceptible de mettre en cause la régularité des opérations du cash transfert.

Nous sommes d'avis que les clauses de l'accord de financement prévues dans l'annexe 2-section1-C-Transferts monétaires ont été respectées.

Fait à Ouagadougou, le 28 juillet 2016


Pour la **CIECAM**
L'Associé Gérant
CIECAM sari
04 BP 8163 Ouaga 04 Burkina Faso
RCCM N° BF OUA 1998 B 20846
Tél: 50 31 62 52 - Fax : 50 31 63 89
e-mail: ciecam@faso.org.bf
Mathieu Amadou K. SOUGUE
Expert-Comptable inscrit au tableau de l'ONECCA
Commissaire aux comptes de sociétés
Expert agréé près les cours et tribunaux du Burkina Faso

2. ETATS FINANCIERS

2.1 Tableau des emplois et ressources

2.2 Etat des transactions des comptes désignés

2.3 Etat de réconciliation des fonds reçus par le projet d'une part et les fonds décaissés par les différents bailleurs

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

3.1 PRINCIPES COMPTABLES OBSERVES

Les principes comptables retenus par l'UGP pour la tenue de la comptabilité du Projet Filets Sociaux sont limités au :

- principe de spécialisation des exercices comptables ;
- principe du coût historique ;
- principe de permanence des méthodes ;
- principe de transparence ;
- principe de l'intangibilité des bilans.

Spécialisation des exercices comptables

Ce principe indique qu'il faut rattacher à chaque exercice budgétaire l'ensemble des recettes et des dépenses relevant de cet exercice.

Coût historique

« La comptabilité est tenue suivant le principe du coût » signifie que les biens sont pris en comptabilité à leur date d'entrée à leur coût d'acquisition exprimé en FCFA. Les biens du Projet Filets Sociaux sont ainsi comptabilisés à leur coût historique d'acquisition.

Permanence des méthodes

« La permanence des méthodes » est le principe selon lequel les états financiers doivent être préparés, présentés et évalués dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes d'un exercice à l'autre.

Transparence

« Le principe de transparence » exige la présentation d'une information loyale, complète et claire des états financiers du Projet Filets Sociaux.

Intangibilité des bilans

Appelé aussi correspondance bilan d'ouverture / bilan de clôture, est le principe selon lequel le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent.

3.2 METHODES COMPTABLES PRATIQUEES

Il est mis en place au sein du Projet Filets Sociaux une comptabilité d'engagement conformément aux dispositions du système comptable OHADA en vigueur au Burkina Faso adaptée aux spécificités des projets et programmes publics de développement. L'UGP n'a pas pratiqué les amortissements sur les biens acquis par le projet.

3.3 ETATS FINANCIERS DU PROJET

Les états financiers annuels du Projet Filets Sociaux comprennent :

- le tableau des ressources et emplois (recettes et paiements) ;
- le bilan comptable.

A ces états financiers s'ajoutent les situations périodiques soumises à la Banque Mondiale telles que les Demande de Remboursement de Fonds (DRF mensuelles) et les états supplémentaires recommandés par la Banque Mondiale à la clôture de chaque exercice (état de reconstitution des comptes désignés et état récapitulatif des DRF).

**4. COMMENTAIRE DE L'AUDITEUR SUR LES ETATS FINANCIERS DU
PROJET**

4.1 COMMENTAIRE SUR LE TABLEAU EMPLOIS ET RESSOURCES

EMPLOIS			RESSOURCES		
LIBELLES	MONTANTS	NOTES	LIBELLES	MONTANTS	NOTES
COMPOSANTES DU PROJET	2 299 939 885		SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	304 758 418	
Transfert monétaire et programme	981 176 065	<i>Note 1</i>	Subvention IDA	304 758 418	<i>Note 6</i>
Etablissement des fondements d'un	146 381 486				
Gestion de Projets	1 172 382 334				
			AUTRES DETTES	1 698 319 227	
AUTRES CREANCES	75 714 343		Fournisseurs et comptes rattachés	303 130	
Fournisseurs, avances et acomptes	9 865 980		Organismes sociaux CNSS	47 568 801	<i>Note 7</i>
Personnel, avance et acomptes vers	19 530 000		Etat & collectivités publiques	50 447 296	<i>Note 8</i>
IDA DRF à recevoir	42 598 363	<i>Note 2</i>	Organismes internationaux IDA	1 600 000 000	<i>Note 9</i>
Débiteurs divers FCPB	3 720 000	<i>Note 3</i>			
			AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	1 327 228 199	
TRESORERIE	954 651 616	<i>Note 4</i>	Subvention Etat	333 269 997	
Coris banque	19 064 219		Subvention IDA	993 958 202	<i>Note 10</i>
Ecobank	37 465 829				
Trésor	705 371				
BCEAO 1	225 729 204				
BCEAO 2	671 663 263				
Caisse mēnue dépenses	23 730				
Total trésorerie	954 651 616		Total trésorerie		
Total général actif	3 330 305 844		Total general passif	3 330 305 844	

NOTE 1 : Transferts monétaires & programme de sensibilisation

Ce poste enregistre les cash transfert au profit des ménages bénéficiaires du Projet filets sociaux dans la région du Nord. L'auditeur n'a pas relevé d'anomalie au titre des opérations de mobilisation de ressources ainsi qu'à la mise à disposition des fonds aux ménages.

NOTE 2 : IDA DRF à recevoir

Ce poste correspond à la demande de DRF N°13 de FCFA 42 598 363 qui était en instance de paiement au 31/12/2015. Le paiement a été fait courant janvier 2016.

NOTE 3 : Débiteurs divers FCPB

Ce poste enregistre le solde du virement au profit de la Caisse populaire de Ouahigouya pour le paiement des bénéficiaires. L'analyse du poste ne révèle pas d'anomalie.

NOTE 4 : Trésorerie

Les opérations effectuées sur les comptes ont fait l'objet d'un traitement comptable régulier et que des états de rapprochement bancaires mensuels des comptes sont établis.

NOTE 6-9 & 10 Subvention IDA

Ce poste enregistre les ressources reçues de l'IDA dont le montant s'élève à FCFA 2 898 716 620.

L'UGP a soumis à l'IDA treize (13) DRF d'un montant total de FCFA 2 807 990 830 et un paiement

direct en faveur de CFA MOTORS de FCFA 90 725 790. Les ressources sont déposées dans deux comptes désignés ouvert à la BCEAO.

Le compte désigné A, reçoit les fonds pour la mise en œuvre des activités courantes. Le montant total des virements reçu sur ce compte se chiffre à FCFA 1 136 327 567 et comprend :

Num	date de valeur	Type	Bénéficiaires	Montant en FCFA
1	08/01/2015	DRF	Compte désigné A	400 000 000
2	09/06/2015	DRF	Compte désigné A	65 622 788
3	09/06/2015	DRF	Compte désigné A	65 701 237
5	26/06/2015	DRF	Compte désigné A	120 400 291
6	29/09/2015	DRF	Compte désigné A	43 517 583
7	29/09/2015	DRF	Compte désigné A	73 386 875
8	29/10/2015	DRF	Compte désigné A	99 939 253
9	10/11/2015	DRF	Compte désigné A	57 355 339
12	30/12/2015	DRF	Compte désigné A	167 805 838
13		DRF	Compte désigné A	42 598 363
	TOTAL			1 136 327 567

NB : La DRF N°13 est en instance de paiement au 31/12/2015.

Le compte désigné B reçoit les fonds pour le paiement des cash transferts au profit des ménages bénéficiaires. Le montant total des virements reçu sur ce compte se chiffre à FCFA 1 671 663 263 et comprend :

Num	date de valeur	Type	Bénéficiaires	Montant en FCFA
4	10/06/2015	DRF	Compte désigné B	1 200 000 000
11	25/11/2015	DRF	Compte désigné B	471 663 263
	TOTAL			1 671 663 263

NOTE 6 & 7 : CNSS, Etat et collectivités publiques

Ce poste enregistre les cotisations sociales de FCFA 47 568 801 et l'IUTS de FCFA 50 447 296 de la période. Ces dépenses n'ont pas été exécutées à ce jour. Le défaut de la prise en charge de ces dépenses par l'état, a occasionné une aggravation de la dette fiscale et sociale. Le bailleur a pris des dispositions pour régulariser cette dépense et imputé ces charges sur son financement.

5. ANNEXES

Termes de Référence

Lettre d'affirmation

Etat des immobilisations